

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12

- présents : 11

- votants : 11

Date de convocation : 04/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 septembre à 20h30 le conseil municipal de Saint Marcel de Careiret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire.

Membres présents : Mesdames Elisabeth BARRÉ, Nathalie DELPIERRE, Elisabeth GIOLBAS, Christine LADET.

Messieurs Dominique ASTORI, Rémy CRESPIAN, Marc HERAUD, Régis POLGE, Thierry MOULINET, Jacques ROURE.

Absents excusés :

Absente : Mme Bénédicte LECHARTIER

Secrétaire de séance : Elisabeth BARRÉ

Ordre du Jour : Décisions modificatives au budget / Délibération approuvant le projet de création d'un chemin de randonnée guidée dans la forêt de Cuègne / Demande de subvention pour le projet de randonnée guidée / Restructuration de la consistance foncière de la forêt communale de Cuègne / Achat de deux parcelles dans la forêt de Cuègne / Délibération RD6 / Sujets divers.

Début de séance à 20h40

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET DE CREATION D'UNE RANDO-GUIDEE NUMERIQUE DANS LA FORET DE CUEGNE

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

La commune a le projet de créer une rando-guidée numérique dans la forêt de Cuègne.

Un premier devis d'un montant de 18 330,71€ TTC a été établi par l'ONF. Ce devis comprend l'ouverture de l'application, la conception d'un parcours, le repérage sur le terrain pour la prise des coordonnées GPS, le travail graphique, la mise en forme des contenus, l'intégration des contenus, le test de l'application sur le terrain, la réalisation d'une photosphère par drone.

Un deuxième devis sera établi pour les différents travaux à réaliser (débroussaillage, mise en sécurité du sentier...).

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, le conseil municipal accepte :

- la création d'une rando-guidée numérique dans la forêt de Cuègne et des travaux qu'il faudra réaliser pour le dit projet.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RANDO-GUIDEE NUMERIQUE DANS LA FORÊT DE CUEGNE

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

Afin de financer la création de la rando-guidée numérique et des travaux, il est possible de solliciter la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (dans le cadre du fond de concours), le GAL (Groupement d'Action Locale) ainsi que le département au titre des projets à vocation touristique.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des voix, le conseil municipal accepte de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, du GAL et du département une participation financière pour la création d'une rando-guidée numérique et de ses travaux.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024. Ce ne sont pas des crédits supplémentaires mais des virements d'opération à opération.

CREDITS A OUVRIR

Opération	Article	Nature	Montant
16	2135	Bâtiments communaux	30 000€
22	2151	Travaux de voirie	20 000€
29	2128	Aménagement des bois	13 000€
TOTAL			63 000€

CREDITS A REDUIRE

Opération	Article	Nature	Montant
38	2135	Divers travaux	63 000€
		TOTAL	63 000€

RESTRUCTURATION DE LA CONSISTANCE FONCIERE DE LA FORET COMMUNALE DE CUEGNE

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

Dans le cadre des mesures compensatoires environnementales liées à l'installation du parc solaire de Saint Marcel de Careiret et en préambule de la révision de l'aménagement forestier, il convient de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Après vérification et étude par les services de l'Office national des forêts (noté dans la suite de la délibération : O.N.F.), il y a lieu de mettre à jour les surfaces portant l'application du régime forestier dont la surface de 257 ha 67 a 54 ca date de l'arrêté préfectoral de distraction numéro 00-02938 pris le 20 octobre 2000 (noté dans la suite de la délibération : A.P. de 2000). Cet arrêté ne présentait pas la liste exhaustive des parcelles cadastrales relevant du régime forestier mais uniquement la liste des parcelles cadastrales distraites du régime forestier. Le mouvement foncier précédent concerne l'emprise de la déchetterie dont la distraction a été prononcée par l'arrêté préfectoral de distraction n° 98-01884 du 06 juillet 1998 (noté dans la suite de la délibération : A.P. de 1998). Cet arrêté ne présentait pas la liste exhaustive des parcelles cadastrales relevant du régime forestier mais uniquement la liste des parcelles cadastrales distraites du régime forestier. Il faut remonter à l'arrêté préfectoral de soumission au régime forestier numéro AP/CF – 261 du 28 février 1986 (noté dans la suite de la délibération : A.P. de 1986) pour trouver la liste complète des parcelles cadastrales relevant du régime forestier.

L'analyse foncière effectuée à partir du compte communal 2023 (matrices cadastrales issues de DGFIP), de la base de données parcellaire 2023 (données SIG) et des documents cartographiques dont les plans cadastraux de 1986, 1998 et 2000 correspondants aux parcelles cadastrales notées dans les A.P. de 1986, 1998 et 2000, fait état que de nombreuses parcelles cadastrales présentées avec leur surface spécifique dans l'A.P. de 2000 ont été modifiées, à la suite de la création de la déchetterie et aux élargissements de la RD 6 et de la RD 9, de la manière suivante :

Commune de situation :
Saint-Marcel-de-Careiret
Forêt de rattachement : Forêt communale de SAINT MARCEL DE CAREIRET

Parcelle cadastrale (A.P. 1986)	Surface cadastre (en ha) soumise (A.P. 1986)	Parcelle cadastrale (A.P. 1998)	Surface cadastre (en ha) soumise (A.P. 1998)	Parcelle cadastrale (A.P. 2000)	Surface cadastre (en ha) soumise (A.P. 2000 et rapport ONF 2000)	Nouvelle parcelle cadastrale (matrice 2023)	Nouvelle surface cadastrale (en ha) (matrice 2023)
B 1	72.4210					B 1	72.4210
B 56	35.9667					B 56	35.9667
C 43	78.3013	C 460 partie distraite	0,1200			C 494 déjà distraite	0,1200
		C 460 partie maintenue au R.F. (surface inconnue déduite des matrices de 2023)	0,8795			C 494 partie	0,4321
						C 493	0,4195
						C 618 (ex C 492 d'après matrice 2011)	0,0056
						C 619 (ex C 492 d'après matrice 2011)	0,0223
		C 461 (emprise de la RD 6 jamais cadastré)	0,8699			C 461 (emprise de la RD 6 jamais cadastré) – surface déduite	0,8699
		C 462	76,3069			C 462	76,3069
		C 463 maintenue au R.F. (surface inconnue)				C 463 (parcelle disparue)	0
		C 464	0,1250			C 464	0,1250
TOTAL :	78.3013					TOTAL :	78.3013
C 44	0.4699					C 44	0.4699

Commune de situation :
Saint-Marcel-de-Careiret
Forêt de rattachement : Forêt communale de SAINT MARCEL DE CAREIRET

Parcelle cadastrale (A.P. 1986)	Surface cadastré (en ha) soumise (A.P. 1986)	Parcelle cadastrale (A.P. 1998)	Surface cadastré (en ha) soumise (A.P. 1998)	Parcelle cadastrale (A.P. 2000)	Surface cadastré (en ha) soumise (A.P. 2000 et rapport ONF 2000)	Nouvelle parcelle cadastrale (matrice 2023)	Nouvelle surface cadastrale (en ha) (matrice 2023)
C 283	3,4372			C 522 (maintient au R.F.)	0,0334	C 522	0,0334
				C 523 (distracte)	0,0876		
				C 524 (maintient au R.F.)	0,0751	C 524	0,0751
				C 525 (maintient au R.F.)	0,0501	C 525	0,0501
				C 526 (maintient au R.F.)	0,1253	C 526	0,1253
				C 527 (distracte)	0,7387		
				C 528 (distracte)	0,0104		
				C 529 (maintient au R.F.)	2,3166	C 529	2,3166
TOTAL :	3,4372			TOTAL :	3,4372		
C 284	22,3408			C 530 (distracte)	0,0040		
				C 531 (distracte)	0,0833		
				C 532 (maintient au R.F.)	22,2535	C 532	22,2535
TOTAL :	22,3408			TOTAL :	22,3408		
C 285	14,9245					C 285	14,9245
C 286	9,0677			(ex C 465) C 533 (distracte)	0,3697		
				(ex C 465) C 534 (maintient au R.F.)	8,4457	C 534	8,4457
				C 466 (surface reprise sur la matrice 2023)	0,2523	C 466 (jamais distracte)	0,2523
TOTAL :	9,0677			TOTAL :	9,0677		

Commune de situation :

Saint-Marcel-de-Careiret Forêt de rattachement : Forêt communale de SAINT MARCEL DE CAREIRET							
Parcelle cadastrale (A.P. 1986)	Surface cadastrale (en ha) soumise (A.P. 1986)	Parcelle cadastrale (A.P. 1998)	Surface cadastrale (en ha) soumise (A.P. 1998)	Parcelle cadastrale (A.P. 2000)	Surface cadastrale (en ha) soumise (A.P. 2000 et rapport ONF 2000)	Nouvelle parcelle cadastrale (matrice 2023)	Nouvelle surface cadastrale (en ha) (matrice 2023)
C 287	4.7650	C 468 (surface reprise sur la matrice 2023)	0,1481			C 468	0,1481
		C 469 (emprise de la RD 6 jamais cadastré)	0,2648			C 469 (emprise de la RD 6 jamais cadastré) – surface déduite	0,2648
		C 470 partie distraite	0,5000			C 497 déjà distraite	0,5000
		C 470 partie maintenue au R.F. (surface inconnue déduite des matrices de 2023)	3,5111			C 497 partie	0,0686
						C 498 partie	3,2070
						C 498 partie (à distraire)	0,2355
		C 471 (surface reprise sur la matrice 2023)	0,3410			C 471 (jamais distraite)	0,3410
TOTAL :	4.7650					TOTAL :	4.7650
D 1	11.6450					D 1	11.6450
D 2	6.2500					D 2	6.2500
TOTAL (AP 1986)	259.5891					TOTAL (AP 2000)	257.6754

Au regard des données présentées dans les tableaux ci-dessus, il ressort :

1/ la nécessité de distraire du régime forestier les parcelles cadastrales C 466, C 471, C 493, C 494 partie, C 497 partie, C 498 partie, C 524, C 525, C 526, C 618 et C 619 pour une surface totale de 2 ha 02 a 74 ca et de prendre en compte l'emprise de la RD 6 dont la bande roulante a été retracée en empiétant pour 1 ha 13 a 47 ca en F.C. de Saint Marcel de Careiret.

En effet, comme présenté dans le tableau ci-dessus :

- les parcelles cadastrales C 466 et C 471 appartiennent au département du Gard (d'après visuDGFIP 2022 : acte de vente passé le 15 avril 1996) pour une surface totale de **0,5933 ha.**
- la parcelle cadastrale C 618 appartient à HIVORNY (d'après visuDGFIP 2022 : acte de vente passé le 29 août 2019) pour une surface totale de **0,0056 ha.**
- les parcelles cadastrales C 494 partie et C 497 partie appartiennent à la commune de Saint Marcel de Careiret avec un bail emphytéote accordé à la Communauté de Communes Garrigues Actives puisque ces parcelles sont situées dans l'emprise de la déchetterie (d'après visuDGFIP 2022 : acte de vente passé le 02 septembre 1999) pour une surface totale de **0,5007 ha.**
- la parcelle cadastrale C 493 appartient à la commune de Saint Marcel de Careiret mais se trouve à présent isolée entre la RD 6 au nord, l'emprise de la déchetterie à l'est et les limites avec le territoire communal de Saint Laurent la Vernède au sud pour une surface totale de **0,4195 ha.**
- la parcelle cadastrale C 498 partie appartient à la commune de Saint Marcel de Careiret mais sur la partie à distraire se trouve des bâtiments liés à la déchetterie, la surface à distraire est de **0,2355 ha.**
- la parcelle cadastrale C 619 appartient à la commune de Saint Marcel de Careiret mais se trouve à présent isolée entre l'emprise de la déchetterie au nord et à l'est et les limites avec le territoire communal de Saint Laurent la Vernède au sud pour une surface totale de **0,0223 ha.**
- les parcelles cadastrales C 524, C 525 et C 526 appartiennent à la commune de Saint Marcel de Careiret mais se trouve isolée de la forêt communale par la RD 9. Elles sont localisées au nord de celles-ci, sont de petites tailles et toutes en longueur rendant impossible leur gestion. La surface totale à distraire est de **0,2505 ha.**

Ainsi la surface de ces 11 parcelles cadastrales à distraire s'élève à 2 ha 02 a 74 ca.

A laquelle, il faut ajouter l'emprise de la RD 6 dont la bande roulante a été retracée en empiétant pour 1 ha 13 a 47 ca, surface qu'il est nécessaire de distraire.

Donc, la surface totale à distraire du régime forestier s'élève à 3 ha 16 a 21 ca.

Après vérification, de la totalité de la liste des parcelles cadastrales composant toujours la forêt communale, par rapport au document d'urbanisme en cours de validité, il est apparu qu'aucune autre parcelle cadastrale ne devait être distraite du régime forestier. Nous précisons qu'à ce jour la commune de Saint Marcel de Careiret est couverte pas le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la dernière procédure a été approuvée le 10 septembre 2015 (source : le site internet « geoportail-urbanisme »).

2/ que, suite aux distractions présentées ci-dessus, la **F.C. de Saint Marcel de Careiret est constituée à présent de 14 parcelles cadastrales dont la parcelle cadastrale C 498 sera gérée pour partie pour une surface corrigée de 254 ha 51 a 33 ca ;**

3/ que la parcelle cadastrale B 65, propriété de la commune, située sur le territoire communal de Saint Marcel de Careiret, présente une vocation forestière pour une surface de 0 ha 66 a 25 ca. Il est donc proposé d'intégrer à la forêt communale cette parcelle cadastrale afin d'appliquer une gestion durable sur ces espaces selon les critères d'Helsinki. La gestion de cette parcelle cadastrale sera confiée à l'ONF conformément aux articles L211-1 et D221-2 du code forestier et incluses dans l'aménagement à venir.

Ainsi la nouvelle surface de la forêt communale de Saint Marcel de Careiret relevant du régime forestier s'élève à un total de 255 ha 17 a 58 ca.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire,

le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT MARCEL DE CAREIRET, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

DECIDE :

1/ la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales suivantes :

Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface Cadastre (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 466 Ex C 286	0,2523	0,2523	Département du Gard	Arrêté Préfectoral n° 00-02938 du 20/10/2000 (parcelles gérées depuis le Décret de soumission de Napoléon III du 03/02/1864)
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 471 Ex C 287	0,3410	0,3410	Département du Gard	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	PLAINE DE GIMEL	C 493 (ex C 43 puis C 460 partie)	0,4195	0,4195	Commune de Saint Marcel de Careiret	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	PLAINE DE GIMEL	C 494 partie (ex C 43 puis C 460 partie)	0,5521	0,4321	Propriétaire : Commune de Saint Marcel de Careiret avec bail emphytéote au profit de la Communauté de Communes Garrigues Actives	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 497 partie (ex C 287 puis C 470 partie)	0,5686	0,0686	Propriétaire : Commune de Saint Marcel de Careiret avec bail emphytéote au profit de la Communauté de Communes Garrigues Actives	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 498 partie (ex C 287 puis C 470 partie)	3,4425	0,2355	Commune de Saint Marcel de Careiret	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 524 (ex C 283)	0,0751	0,0751	Commune de Saint Marcel de Careiret	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 525 (ex C 283)	0,0501	0,0501	Commune de Saint Marcel de Careiret	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 526 (ex C 283)	0,1253	0,1253	Commune de Saint Marcel de Careiret	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	PLAINE DE GIMEL	C 618 (ex C 43 puis C 460 partie)	0,0056	0,0056	HIVORY	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	PLAINE DE GIMEL	C 619 (ex C 43 puis C 460 partie)	0,0223	0,0223	Commune de Saint Marcel de Careiret	
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	Elargissement de la RD 6	Ex C 43 et ex C 287		1,1347	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SURFACE TOTALE de la forêt communale de Saint Marcel de Careiret à distraire du régime forestier							

2/ de demander l'application du régime forestier en garantie de la gestion durable selon les critères d'Helsinki de la forêt communale de Saint Marcel de Careiret pour 0 ha 66 a 25 ca qui s'ajoutent à la forêt communale (254 ha 51 a 33 ca) dont la surface totale est portée à 255 ha 17 a 58 ca conformément à la liste jointe en annexe.

La forêt communale est ainsi diminuée (surface 2024 – surface 2000 = 255,1758 - 257,6754) de 2 ha 49 à 96 ca.

Liste actualisée des parcelles communales relevant du régime forestier

Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface cadastrale (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier
Saint Marcel de Careiret	SAINT MARCEL DE CAREIRET	CUIEGNE	B 1	72,4210	72,4210	Commune de Saint Marcel de Careiret	Arrêté Préfectoral n° 00-02938 du 20/10/2020 (parcelles gérées depuis le Décret de soumission de Napoléon III du 03/02/1864)
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	CUIEGNE	B 56	35,9667	35,9667	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	CUIEGNE	B 65	0,6625	0,6625	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	PLAINE DE GIMEL	C 44	0,4699	0,4699	Commune de Saint Marcel de Careiret	Arrêté Préfectoral n° 00-02938 du 20/10/2020 (parcelles gérées depuis le Décret de soumission de Napoléon III du 03/02/1864)
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 285	14,9245	14,9245	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	PLAINE DE GIMEL	C 462	76,3069	76,3069	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	PLAINE DE GIMEL	C 464	0,1250	0,1250	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 468	0,1481	0,1481	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 498 partie	3,4425	3,2070	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 522	0,0334	0,0334	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 529	2,3166	2,3166	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 532	22,2535	22,2535	Commune de Saint Marcel de Careiret	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE GIGIMEL	C 534	8,4457	8,4457	Commune de Saint Marcel de Careiret	

SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE LACAL	D 1	11,6450	11,6450	Commune de Saint Marcel de Careiret
SAINT MARCEL DE CAREIRET	SAINT MARCEL DE CAREIRET	BOIS DE LACAL	D 2	6,2500	6,2500	Commune de Saint Marcel de Careiret
SURFACE TOTALE de la nouvelle Forêt communale de SAINT MARCEL DE CAREIRET Relevant du régime forestier				255 ha 17 a 58 ca		

ACHAT DE DEUX PARCELLES DANS LA FORET DE CUEGNE

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

Pour la création du chemin d'une rando-guidée dans la forêt de Cuègne, la commune doit acquérir deux parcelles :

- la parcelle cadastrée B 52
- la parcelle cadastrée B 53

Les propriétaires ont été contactés et sont d'accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité des voix**, accepte d'acquérir ces deux parcelles au prix de 1000 euros la parcelle.

DELIBERATION RD6

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

Il convient de délibérer afin de solliciter, auprès du département, une participation financière au titre d'une convention étude pour l'aménagement de la route départementale n°6 en agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité** des voix :

- De solliciter, auprès de département, une participation financière au titre d'une convention étude pour l'aménagement de la route départementale n°6 en agglomération.

SUJETS DIVERS

- L'opération brioche 2024 est programmée entre le 14 et 20 octobre. Des membres du conseil municipal feront le tour des habitants comme chaque année pour vendre les brioches.
- Présentation au conseil municipal du dossier de demande de végétaux auprès département pour 2025. Le dossier sera envoyé prochainement.
- Journée du patrimoine 2024 – Ouverture de l'église dimanche 22 septembre de 9h00 à 12h00 pour l'occasion.

- Orange va implanter une antenne relais sur un terrain privé ancienne route de Bagnols. La municipalité n'a pas été consultée en amont.
- Les locaux au-dessus de la bibliothèque vont être aménagés pour les associations. Ce sera donc « la maison des associations ».
- Le nouveau mobilier pour la bibliothèque est arrivé. Il sera prochainement installé. De plus quelques travaux de propreté y ont été réalisés.
- Les offres de prix pour l'aménagement de l'aire sportive et de loisir seront présentées au conseil municipal le jeudi 26 septembre afin de choisir les prestataires, le but étant de passer les commandes rapidement.
- Les demandes de subventions pour le projet ci-dessus ont été accordées par le Département, la Région et l'ANS. Celle de l'Etat sera traitée en 2025.
- La rentrée des classes à l'école s'est bien passée.

Séance levée à 22h30

Saint Marcel de Careiret, le 11 septembre 2024.

Conformément à l'article L .2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

La secrétaire de séance,

Mme Elisabeth BARRE

Le Maire,

Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI